



**PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES**  
**COMITÉ DU CODEX SUR LES SYSTÈMES D'INSPECTION ET DE CERTIFICATION DES**  
**IMPORTATIONS ET DES EXPORTATIONS ALIMENTAIRES**

**Vingt-cinquième session**

**En ligne, 31 mai – 8 juin 2021**

**INFORMATIONS SUR LES ACTIVITÉS DE LA FAO ET DE L'OMS ET DES AUTRES ORGANISATIONS**  
**INTERNATIONALES PORTANT SUR LE TRAVAIL DU CCFICS**  
(Contributions de l'OMD, de l'OMC et du FANDC)

**A. ACTIVITÉS DE L'ORGANISATION MONDIALE DES DOUANES (OMD)**

Initiatives relatives aux processus dématérialisés de l'Organisation mondiale des douanes (OMD), interopérabilité et facilitation d'un commerce sûr et légitime

1. Compte-tenu de l'évolution toujours plus rapide du secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC), la communauté douanière estime que l'utilisation des TIC pourrait présenter une opportunité sans précédent pour le renforcement de l'efficacité du travail des douanes. Le traitement dématérialisé, les documents dématérialisés et les inspections non-intrusives basées sur le risque sont des exemples d'initiatives prises par l'OMD dans le contexte de la numérisation. L'utilisation harmonisée de données électroniques avancées pourrait aider les Douanes à mieux faciliter le commerce sûr et légitime, entre autres en permettant la mise en place d'une gestion des risques reposant sur les données, et de contrôles de douane moins intrusifs.

2. La communauté douanière considère que les mouvements transfrontaliers sont des procédures complexes qui impliquent de nombreux acteurs, et notamment des agences gouvernementales. L'approche à laquelle aspire l'OMD est celle de la coordination et de la collaboration transsectorielles de toutes les parties prenantes à la frontière, car des approches isolées et non coordonnées ne permettraient pas de faire progresser la facilitation des procédures transfrontalières.

3. L'OMD applique un concept de la douane numérique au service d'un cadre conceptuel visant à aider ses membres à comprendre et à mettre en œuvre les outils, instruments et directives liés aux TIC et élaborés par l'OMD. Le concept de la douane numérique de l'OMD soutient la facilitation des échanges commerciaux, la sécurité, la perception juste et efficace des recettes, la protection de la société et le développement des institutions et des ressources humaines. Forte de son expertise, l'OMD réalise d'autres travaux, en particulier pour trois perspectives :

- élaboration et renforcement des normes ;
- coopération/coordination au sein des douanes et avec ses partenaires stratégiques ;
- renforcement des capacités et des compétences essentielles au sein des douanes.

4. À cette fin, l'OMD a créé un ensemble d'orientations, d'instruments et d'outils pour aider ses membres dans la mise en place de la numérisation et du traitement dématérialisé, de la collaboration numérique, de l'interconnectivité et de l'échange de données sans anicroche. Le Modèle de données douanières de l'OMD et le Recueil sur l'environnement du guichet unique sont des exemples de ces instruments et outils, expliqués en plus grand détail ci-dessous.

Programme Mercator de l'OMD à l'appui de la mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation du commerce

5. L'OMD, est la seule organisation intergouvernementale qui s'intéresse aux questions douanières, lesquelles sont au cœur de l'Accord sur la facilitation du commerce de l'OMC. Elle aide ses membres à se conformer aux conditions de cet accord par le biais de son programme Mercator lancé en juin 2014. Ce programme suit une approche en deux volets — l'une globale et l'autre taillée sur mesure — permettant à l'OMD de répondre aux enjeux importants de nature transversale, ainsi qu'aux problèmes de mise en œuvre de l'Accord plus spécifiques aux divers pays. Le programme Mercator est une initiative unique en son genre

qui favorise une mise en œuvre uniforme des normes en faisant appel aux instruments et aux outils de l'OMD ; il s'appuie sur l'expérience pratique acquise par la communauté douanière mondiale. Il continue d'évoluer pour répondre aux besoins et aux exigences des Membres, y compris ceux découlant des enjeux les plus récents engendrés par la pandémie de COVID-19.

#### Thème annuel de l'OMD

6. L'an dernier (2020), les activités de l'OMD et de la communauté douanière se sont articulées autour du thème « La durabilité au cœur de l'action douanière pour les personnes, la prospérité et la planète ». Sous la bannière de ce thème annuel, la communauté douanière a mis l'accent sur le rôle des douanes dans la promotion d'un avenir durable en orientant son action sur la satisfaction des besoins sociaux, économiques, sanitaires et environnementaux. En sa qualité d'organisme gouvernemental investi d'une fonction unique et stratégique à la frontière, le service des douanes joue un rôle de première importance dans la chaîne d'approvisionnement internationale et assure un avenir durable, sécuritaire et inclusif pour tous. L'expansion du concept de la douane numérique compte parmi les efforts concrets déployés par l'OMD ; elle s'appuie sur une utilisation accrue des technologies modernes, y compris l'environnement à guichet unique haute performance, la certification électronique dématérialisée et une solide infrastructure de TI. Le recours aux TIC rendra la chaîne d'approvisionnement plus efficace, ce qui permettra de réduire l'empreinte environnementale des activités d'approvisionnement. L'OMD examine par ailleurs la possibilité de coopérer avec d'autres organisations internationales compétentes à la mise en place d'un processus dématérialisé de suivi des mouvements transfrontaliers des déchets — notamment le plastique et les déchets électroniques — et à la promotion d'une collaboration plus étroite entre les Douanes et les autorités compétentes à l'échelle nationale et internationale pour la réalisation d'un projet conjoint d'élaboration d'un processus dématérialisé dans ce domaine.

7. Dans la foulée de ces activités, l'OMD a annoncé que les activités de cette année (2021) s'articuleront autour du slogan « Relance, renouveau, résilience : la douane au service d'une chaîne logistique durable ». Alors que nous cheminons résolument vers un avenir post-pandémique, la communauté douanière, en collaboration avec ses partenaires et parties prenantes, mettra l'accent sur le retour à la vie normale en offrant son aide aux personnes et aux entreprises tout au long de la chaîne mondiale d'approvisionnement en insistant, dans un premier temps, sur la distribution des vaccins anti-COVID. Ces efforts sont axés sur le renforcement de la résilience et sur la recherche des moyens de promouvoir la relance en renforçant la collaboration et en mettant de l'avant la transformation numérique et d'autres technologies avancées. Nous parviendrons à réaliser ces progrès en mettant les « personnes » au centre du changement pour la création d'une chaîne d'approvisionnement résiliente et durable. La pandémie de COVID-19 a montré l'importance des concepts majeurs dont nous faisons la promotion depuis des années, y compris les procédures de dédouanement numérisées et dématérialisées, le recours à la technologie pour l'identification des produits qui méritent une inspection plus poussée, et la mise en place de contrôles automatisés, rapides et efficaces.

#### Modèle de données de l'OMD

8. Le Modèle de données douanières de l'OMD est une norme internationale qui comprend une compilation clairement structurée et harmonisée d'ensembles de définitions de données et de messages électroniques normalisés et réutilisables conçus pour répondre aux impératifs opérationnels et juridiques des organismes de réglementation transfrontalière (CBRA), et notamment des douanes, qui sont responsables de la gestion des frontières. Les messages électroniques portent sur les déclarations de marchandises, les déclarations de cargaison, les mouvements de cargaison, et les inspections et permis de marchandises ainsi que sur les exigences pour l'octroi de licences.

9. Le Modèle de données douanières de l'OMD encourage la collaboration entre les administrations douanières, les organismes gouvernementaux de réglementation et le secteur de l'entreprise pour gérer la présentation de rapports et la conformité en matière d'exigences frontalières gouvernementales. La version 3.0.0 de ce Modèle a été élaborée pour appuyer la mise en œuvre du guichet unique. Elle comprend à ce titre le « *Derived Information Package (DIP)* »<sup>1</sup> sur le Modèle générique de certificat officiel du Codex. En retenant les exigences nationales sur le dédouanement d'envois, et comme les autorités d'un pays importateur peuvent demander aux importateurs de présenter une certification délivrée par, ou sous la tutelle des autorités du pays exportateur, le DIP décrit un sous-ensemble de la structure du Modèle de données douanières concernant les certificats, qui contient des informations essentielles sur la sécurité sanitaire des aliments.

10. En janvier 2020, le président du groupe de travail électronique du Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires (CCFICS) a mis les membres de l'équipe de projet sur le modèle de données de l'OMD (DMPT) — l'organisation de l'OMD responsable de l'entretien du modèle de données — au fait du projet de mise en place du système dématérialisé de certification des produits alimentaires. Les membres du DMPT sont convenus que l'utilisation du DIP du

---

<sup>1</sup> Ce DIP est un sous-ensemble du Modèle de données douanières de l'OMD destiné à une fin spécifique.

modèle de données douanières dans le cadre d'une telle initiative pourrait accroître la coopération entre les services douaniers et les autorités compétentes dans la création d'un environnement électronique automatisé tel que l'environnement à guichet unique, et serait propice à la facilitation du commerce et au renforcement de la surveillance dans le domaine de la biosécurité.

Directives concernant l'environnement de guichet unique<sup>2</sup>

11. L'OMD a créé un recueil intitulé « Construire un environnement de guichet unique » qui fournit des orientations complètes sur cette question. La Recommandation 33 du Centre des Nations unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT/ONU) portant sur la mise en place d'un guichet unique a été prise en compte pour l'élaboration de ce recueil. Celui-ci comprend entre autres des orientations sur l'harmonisation des données qui recommandent de prendre le Modèle de données douanières comme point de départ du travail d'harmonisation des données et fondement de l'élaboration d'un environnement à guichet unique.

12. L'OMD considère que le Codex est un de ses importants partenaires stratégiques, et elle désire aligner ses outils de traitement dématérialisé sur les initiatives du Codex, en vue d'harmoniser les approches et de faciliter la collaboration, la coordination et l'interopérabilité sans anicroche de l'OMD avec les membres du Codex et de parvenir à une gestion transfrontalière plus efficace.

13. L'OMD se félicite de l'initiative du Codex qui évolue vers un traitement dématérialisé de ses processus de certification et lui donne son appui. Le projet d'orientations sur l'utilisation de certificats électroniques jouera certainement un rôle clé dans la mise en œuvre de cette initiative par les États Membres du Codex. L'OMD se félicite de pouvoir contribuer au travail de préparation de ce projet au point 5 de la présente session.

---

<sup>2</sup> <http://www.wcoomd.org/fr/topics/facilitation/instrument-and-tools/tools/single-window-guidelines.aspx>

## B. ACTIVITÉS DE L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE (OMC) PORTANT SUR LE FONDS POUR L'APPLICATION DES NORMES ET LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE (FANDC)

Rapport des Secrétariats du Comité OMC/SPS et du FANDC<sup>3</sup>

### ❖ ACTIVITÉS DU COMITÉ DES MESURES SANITAIRES ET PHYTOSANITAIRES DE L'OMC

Le présent rapport à la 25<sup>e</sup> session du Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires (CCFICS25) résume les activités du Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires de l'OMC (ci-après le « Comité SPS ») menées depuis novembre 2018. Il met en lumière les travaux réalisés intéressant le CCFICS, et complète le rapport annuel préparé par le Secrétariat de l'OMC et soumis à la Commission du Codex Alimentarius, qui traite des réunions du Comité SPS<sup>4</sup> et, plus généralement, des enjeux de nature transversale pertinents pour le Codex. La section 4 du rapport contient en outre des informations sur les activités pertinentes du Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (FANDC).

Depuis la 24<sup>e</sup> session du CCFICS tenue en octobre 2018, le Comité SPS a tenu une réunion ordinaire, en novembre 2018<sup>5</sup>, trois autres réunions ordinaires en 2019<sup>6</sup> et deux autres en 2020<sup>7</sup>. La première réunion de 2021 s'est déroulée les 25 et 26 mars. M. Gregory MacDonald, du Canada, a été nommé en juin 2020 président pour la période 2020-2021, en remplacement de M. Daniel Arboleda, de Colombie (2019-2020). C'est Mme Noncedo Vutula, d'Afrique du Sud, qui avait auparavant occupé cette fonction en 2018-2019.

#### 1. Cinquième examen du fonctionnement et de l'application de l'Accord SPS

1.1. Le Comité SPS a pour mandat d'examiner tous les quatre ans le fonctionnement et l'application de l'Accord SPS. Le cinquième examen a été lancé en mars 2018, et s'est conclu en juin 2020 par l'adoption du cinquième rapport dans lequel sont formulées plusieurs recommandations. Plusieurs des propositions et activités, ainsi que les recommandations dont il est fait état dans le rapport d'examen, ont trait aux travaux du CCFICS décrits en détail ci-dessous<sup>8</sup>.

1.2. En octobre 2018 et en mars 2019, le Comité SPS a tenu une session thématique en deux parties consacrée à l'équivalence et s'inspirant de propositions formulées par le Canada<sup>9</sup>, l'Australie<sup>10</sup> et Brésil<sup>11</sup>. Au cours de la première partie, le Comité s'est penché sur le concept de l'équivalence, sur les dispositions pertinentes de l'Accord SPS et sur les orientations proposées par le Comité SPS et par le Codex, la CIPV et l'OIE concernant la mise en application des accords d'équivalence<sup>12</sup>. La deuxième partie a été consacrée aux approches proposées par les Membres de l'OMC pour veiller à la reconnaissance et à la mise en application de l'équivalence, ainsi qu'aux expériences régionales de l'APEC, du COMESA et du CPTPP<sup>13</sup>.

1.3. En novembre 2019, le Comité SPS a tenu une session thématique consacrée aux procédures d'approbation et s'inspirant d'une proposition formulée par le Canada<sup>14</sup>. Cette session s'est basée sur les résultats d'un atelier du Comité SPS consacré aux procédures de contrôle, d'inspection et d'approbation, tenu en juillet 2018<sup>15</sup> ; ses participants ont examiné les concepts proposés à l'article 8 et dans l'annexe C de

<sup>3</sup> Le présent rapport a été établi sous la responsabilité du Secrétariat de l'OMC, sans préjudice de la position des Membres de l'Organisation ni de leurs droits et obligations à son égard. Il en va de même pour la section portant sur le FANDC.

<sup>4</sup> Ces rapports plus complets préparés à l'intention de la Commission du Codex calquent d'une manière générale la structure des réunions du Comité SPS. Ils contiennent des informations détaillées, pertinentes pour le Codex, portant sur des enjeux commerciaux spécifiques, le fonctionnement et l'application de l'Accord SPS (équivalence, transparence, traitement spécial et différencié, suivi de l'application des normes internationales et examens périodiques de l'Accord SPS), les enjeux de nature transversale, et l'assistance technique et la coopération.

<sup>5</sup> Le rapport de la réunion de novembre 2018 fait l'objet du document G/SPS/R/93.

<sup>6</sup> Le rapport de la réunion de mars 2019 fait l'objet des documents G/SPS/R/94 et G/SPS/R/94/Corr.1, celui de la réunion de juillet fait l'objet des documents G/SPS/R/95 et G/SPS/R/95/Corr.1, et celui de la réunion d'octobre fait l'objet du document G/SPS/R/97/Rev.1.

<sup>7</sup> Le rapport de la réunion de juin 2020 fait l'objet des documents G/SPS/R/99 et G/SPS/R/99/Corr.1, et celui de la réunion de novembre fait l'objet des documents G/SPS/R/100, G/SPS/R/100/Corr.1, G/SPS/R/100/Corr.2 et G/SPS/R/100/Corr.3). La réunion de 2020, qui était sensée se tenir les 19 et 20 mars, a été annulée en raison de la pandémie de COVID-19.

<sup>8</sup> Tous les documents cités dans le présent rapport peuvent être consultés en ligne sur le site des [Documents en ligne de l'OMC](#). Le système de gestion de l'information du SPS ([Système de gestion des renseignements sanitaires et phytosanitaires](#)) permet d'accéder facilement à des documents traitant d'enjeux propres au commerce, à des notifications et à d'autres documents du SPS.

<sup>9</sup> G/SPS/W/302/Rev.1

<sup>10</sup> G/SPS/W/299

<sup>11</sup> G/SPS/W/301

<sup>12</sup> Les présentations de la partie 1 de la session thématique sont disponibles à l'adresse [https://www.wto.org/english/tratop\\_e/sps\\_e/workshop301018\\_e.htm](https://www.wto.org/english/tratop_e/sps_e/workshop301018_e.htm).

<sup>13</sup> Acronymes : APEC – Organisation de coopération économique Asie-Pacifique ; COMESA – Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe ; CPTPP – Accord de partenariat transpacifique global et progressiste. Les présentations de la partie 2 de la session thématique sont disponibles à l'adresse [https://www.wto.org/english/tratop\\_e/sps\\_e/workshop18032019\\_e.htm](https://www.wto.org/english/tratop_e/sps_e/workshop18032019_e.htm).

<sup>14</sup> G/SPS/W/310

<sup>15</sup> Les présentations de l'atelier sont disponibles à l'adresse [https://www.wto.org/english/tratop\\_e/sps\\_e/workshop910718\\_e.htm](https://www.wto.org/english/tratop_e/sps_e/workshop910718_e.htm).

l'Accord SPS relatifs aux procédures d'approbation, y compris ceux concernant les retards injustifiés, la transparence et les exigences ayant trait à l'information. La session a mis l'accent sur un large éventail de thèmes, y compris les approbations préalables à la mise en marché, l'approbation des produits biotechnologiques, les règlements intérieurs et les orientations internationales. Diverses perspectives ont été proposées par les membres de l'OMC et des organismes internationaux de normalisation, et les représentants du secteur privé (Coalition internationale du commerce des céréales et Alliance internationale du maïs). Les possibles occasions de coopération entre ces divers intervenants ont été examinées<sup>16</sup>.

1.4. Suite à la session thématique, le Canada a proposé en décembre 2019 que le Comité mette sur pied un groupe de travail chargé de poursuivre les travaux d'examen des procédures d'approbation, y compris celles concernant l'approbation préalable à la commercialisation des produits, et de se pencher plus avant sur le rôle du Comité à cet égard<sup>17</sup>. Cette suggestion a par la suite été incluse parmi les recommandations formulées dans le cinquième rapport d'examen. Une fois le rapport adopté, un groupe de travail chargé d'examiner les procédures d'approbation a été mis sur pied en novembre 2020. Ce groupe, co-présidé par le Canada et le Paraguay, s'est réuni deux fois en marge des réunions du Comité de novembre 2020 et de mars 2021, et a présenté les résultats de ses activités au Comité SPS. Il s'est notamment penché sur les thèmes qui lui avaient été suggérés, y compris : 1) une interprétation commune des « procédures d'approbation » ; 2) les principaux enjeux des procédures d'approbation ; 3) les principes des procédures d'approbation dont l'application pourrait faciliter le commerce international tout en offrant aux membres un degré de protection approprié (DPA) ; 4) les outils disponibles et les meilleures pratiques aptes à favoriser le respect des modalités de l'Accord SPS applicables aux procédures d'approbation.

1.5. En juillet 2019, le Comité SPS est convenu d'organiser une session thématique consacrée aux dispositifs facultatifs d'assurance par des tiers inspirée d'une proposition de Belize<sup>18</sup>. Cette session s'est déroulée en novembre 2020 ; elle s'est penchée sur l'utilisation des programmes volontaires d'assurance par des tiers dans le cadre des systèmes nationaux de mesures sanitaires et phytosanitaires en se fixant pour objectifs principaux : de prendre acte des informations communiquées par les organismes internationaux de normalisation sur le travail accompli dans ce domaine ; de faciliter le partage d'informations entre les membres sur l'utilisation des programmes volontaires d'assurance par des tiers dans le cadre des systèmes SPS nationaux ; de s'enquérir des perspectives et des expériences du secteur privé et d'en apprendre davantage sur les initiatives de renforcement des capacités dans ce domaine<sup>19</sup>.

1.6. À la suggestion du Canada, le Comité est aussi convenu d'organiser un atelier sur l'évaluation des risques, la gestion des risques et la communication sur les risques<sup>20</sup>. Cet atelier se tiendra en juillet 2021. Le Secrétariat du Codex sera invité à y présenter un compte rendu des activités du Codex dans ce domaine.

1.7. Outre les sujets énumérés ci-dessus, le cinquième examen a aussi abordé d'autres domaines intéressant le CCFICS, et notamment les effets sur le commerce de la limite maximale de résidus (LMR) et le rôle du Codex, de la CIPV et de l'OIE dans les discussions du Comité SPS portant sur des problèmes commerciaux spécifiques<sup>21</sup>. Le rapport de l'examen contient des recommandations précises sur ces enjeux et d'autres encore<sup>22</sup>.

## 2 Problèmes commerciaux spécifiques

2.1. Le Comité SPS consacre une grande partie des travaux de chaque réunion ordinaire à l'examen de problèmes commerciaux spécifiques (PCS). Tout Membre de l'OMC peut soulever des problèmes spécifiques au sujet des prescriptions imposées par un autre Membre de l'OMC en matière de sécurité sanitaire des denrées alimentaires, de protection des végétaux et de santé animale. Les problèmes soulevés dans ce contexte sont généralement liés à la notification d'une mesure nouvelle ou modifiée, ou découlent de l'expérience des exportateurs. Il est fréquent que d'autres pays partagent les mêmes préoccupations. Lors des réunions du Comité SPS, les membres s'engagent généralement à échanger des renseignements et à tenir des consultations bilatérales pour résoudre les problèmes constatés.

---

<sup>16</sup> Les présentations de la session thématique sont disponibles à l'adresse suivante : [https://www.wto.org/english/tratop\\_e/sps\\_e/workshop05112019\\_e.htm](https://www.wto.org/english/tratop_e/sps_e/workshop05112019_e.htm).

<sup>17</sup> G/SPS/W/321, G/SPS/W/328/Rev.1

<sup>18</sup> G/SPS/W/316

<sup>19</sup> Le programme définitif est décrit dans le document G/SPS/GEN/1754/Rev.3. Les présentations de la session thématique sont disponibles à l'adresse suivante : [https://www.wto.org/english/tratop\\_e/sps\\_e/sps\\_thematic\\_session\\_31120\\_e.htm](https://www.wto.org/english/tratop_e/sps_e/sps_thematic_session_31120_e.htm).

<sup>20</sup> Le document G/SPS/GEN/1769/Rev.1 présente un avant-projet de programme.

<sup>21</sup> Toutes les propositions soumises dans le cadre du cinquième examen sont énumérées dans le document G/SPS/GEN/1625/Rev.6. Pour en savoir plus sur les changements apportés, prière de consulter les [Documents en ligne de l'OMC](#).

<sup>22</sup> Le rapport est consultable dans les documents G/SPS/64 et G/SPS/64/Add.1.

2.2. Un document récapitulant les problèmes commerciaux spécifiques soulevés durant les réunions du Comité SPS est établi chaque année par le Secrétariat de l'OMC<sup>23</sup>. Au total, 505 PCS ont été soulevés entre la date de création de l'OMC, en 1995, et la fin de 2020. Trente-quatre pour cent de ces problèmes, soit 171 au total, concernaient principalement la sécurité sanitaire des aliments, et 46 d'entre eux avaient trait à la certification ou aux procédures de contrôle, d'inspection et d'approbation<sup>24</sup>.

2.3. Lors des réunions du Comité SPS de novembre 2018 et de celles tenues en 2019 et 2020, 25 nouveaux PCS pertinents pour le Codex ont été soulevés<sup>25</sup>. La plupart avaient trait aux limites maximales de résidus de pesticides et de contaminants, et cinq abordaient nommément les procédures de contrôle, d'inspection et d'approbation :

- préoccupations du Brésil concernant le retard injustifié des procédures indonésiennes d'autorisation pour le bœuf (PCS n° 455) ;
- préoccupations du Mexique concernant les restrictions imposées par le Costa Rica sur les importations de lait et de produits laitiers (PCS n° 483) ;
- préoccupations du Pérou concernant les restrictions imposées par l'Équateur sur les importations de raisins et d'oignons (PCS n° 498) ;
- préoccupations de l'Australie concernant la proposition formulée par l'UE sur le dépistage obligatoire des résidus dans les emballages (PCS n° 500) ;
- préoccupations des États-Unis d'Amérique concernant l'obligation de certification des aliments provenant de cultures non génétiquement modifiées ou exempts de produits génétiquement modifiés, imposée par l'Inde (PCS n° 501).

2.4. Dix-huit questions relatives à la sécurité sanitaire des aliments qui avaient déjà été soulevées ont été examinées à nouveau entre octobre 2018 et la fin de 2020<sup>26</sup>. Plusieurs de ces questions avaient toujours trait aux limites maximales de résidus de pesticides et de contaminants, et cinq avaient spécifiquement trait à la certification ou aux procédures de contrôle, d'inspection et d'approbation :

- préoccupations de l'Union européenne concernant les restrictions imposées par la Fédération de Russie sur les importations de produits de la pêche transformés en provenance d'Estonie et de Lettonie (PCS n° 390) ;
- préoccupations du Paraguay et des États-Unis d'Amérique concernant les modifications proposées par la Chine à la mise en œuvre du règlement sur l'évaluation de la sécurité sanitaire des OGM agricoles (PCS n° 395) ;
- préoccupations de l'Union européenne concernant les restrictions imposées par la Fédération de Russie sur les importations de certaines denrées d'origine animale provenant d'Allemagne (PCS n° 411) (problème résolu en juillet 2019) ;
- préoccupations du Brésil concernant les restrictions imposées par l'UE sur la viande de volaille dues à la détection de *Salmonella* (PCS n° 432) ;
- préoccupations de la Chine concernant la nouvelle définition proposée par l'UE du fongicide folpet (PCS n° 447).

### 3 Transparence

3.1. Les Membres de l'OMC sont juridiquement tenus de notifier l'adoption de mesures sanitaires et phytosanitaires nouvelles ou modifiées lorsqu'elles s'écartent des normes internationales pertinentes. Toutefois, les recommandations du Comité concernant la transparence<sup>27</sup> encouragent la notification de toute mesure nouvelle ou modifiée, même lorsque celle-ci est conforme aux normes internationales. Si cette recommandation ne modifie pas les obligations juridiques incombant aux Membres de l'OMC, elle peut favoriser la transparence concernant l'application des normes, directives et recommandations adoptées par le Codex.

<sup>23</sup> Le document G/SPS/GEN/204/Rev.21 contient la version la plus récente de ce récapitulatif.

<sup>24</sup> La base de données publique de l'OMC, [Système de gestion des renseignements sanitaires et phytosanitaires \(SPS-IMS\)](#) permet d'accéder facilement à la liste des problèmes, aux notifications et à d'autres documents du SPS.

<sup>25</sup> PCS 448, 450, 453, 454, 455, 457, 458, 459, 468, 473, 474, 475, 476, 477, 478, 479, 483, 486, 487, 488, 498, 499, 500, 501 et 503.

<sup>26</sup> PCS 382, 390, 395, 411, 413, 414, 422, 430, 432, 442, 446, 447, 448, 450, 454, 459, 479 et 486.

<sup>27</sup> G/SPS/7/Rev.4

3.2. Le tableau 1 fournit de plus amples informations sur les notifications présentées à l'OMC de novembre à décembre 2018, 2019 et 2020.

	Toutes les notifications : ordinaires et urgentes	Notifications : analyse de risque objective	Indication de la norme du Codex en cause	Indication de la conformité avec la norme Codex pertinente
<b>Nov – Déc 2018</b>	261	184 <i>* Aucune de ces notifications ne s'est vue attribuer les mots clés « certification, contrôle et inspection » dans le Registre central de notifications de l'OMC.</i>	57	26
<b>Jan – Déc 2019</b>	1 757	1 197 <i>* Cinq de ces notifications se sont vues attribuer les mots clés « certification, contrôle et inspection » dans le Registre central de notifications de l'OMC.</i>	337	177
<b>Jan – Déc 2020</b>	2 122	1 429 <i>* Cinq de ces notifications se sont vues attribuer les mots clés « certification, contrôle et inspection » dans le Registre central de notifications de l'OMC.</i>	426	194

3.3. Vingt-sept pour cent des 304 notifications soumises en 2020 en rapport avec la pandémie de COVID l'ont été en vertu de l'Accord SPS. Au début de la pandémie, les restrictions d'urgence à l'importation d'animaux et de denrées d'origine animale à partir des zones touchées étaient les plus communes. Cependant, depuis avril 2020, la plupart des notifications et communications ont trait aux mesure visant à faciliter le commerce — par exemple, acceptation de certificats électroniques/numérisés et identification de sites Web dédiés pour le contrôle de la validité ou la soumission de certificats<sup>28</sup>.

#### ❖ ACTIVITÉS DU FONDS POUR L'APPLICATION DES NORMES ET LE DEVELOPPEMENT DU COMMERCE

Le partenariat du FANDC sert de catalyseur aux améliorations apportées aux mesures sanitaires et phytosanitaires dans les pays en développement. Grâce à sa plate-forme mondiale, à son travail de collecte des connaissances, à l'aide financière qu'il consacre à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets pilotes novateurs et aux enseignements tirés de ces projets, le FANDC stimule et façonne le renforcement durable des capacités SPS. En 2020, le Fonds a pris des mesures pour la gestion des risques posés par la COVID-19 sur l'ensemble de ses chantiers<sup>29</sup>. Nous présentons ci-dessous quelques exemples des activités actuelles du FANDC reliées au domaine de travail du CCFICS.

<sup>28</sup> En 2020, les membres ont partagé des informations sur les questions SPS relatives à la pandémie de COVID-19 à l'occasion des réunions du Comité SPS et de la séance de partage d'informations sur la COVID-19 organisée en juin. Lors de cette dernière séance, les membres ont insisté sur l'importance d'organiser une riposte coordonnée aux crises mondiales et de veiller à ce que le commerce des produits agricoles et des denrées alimentaires ne soit pas inutilement entravé. Les mesures de facilitation des échanges — notamment l'utilisation accrue de la certification électronique — ont été appréciées. Le rapport de la session peut être consulté dans le document G/SPS/R/98 ; les présentations sont disponibles à l'adresse [https://www.wto.org/english/tratop\\_e/sps\\_e/sps\\_covid\\_session\\_24620\\_e.htm](https://www.wto.org/english/tratop_e/sps_e/sps_covid_session_24620_e.htm), et les communiqués sont disponibles à l'adresse [https://www.wto.org/english/news\\_e/news20\\_e/sps\\_24jun20\\_e.htm](https://www.wto.org/english/news_e/news20_e/sps_24jun20_e.htm).

<sup>29</sup> Voir : <https://www.standardsfacility.org/updates-covid-19>

#### 4.1 Programmes volontaires d'assurance par des tiers

4.1.1. Le Secrétariat du FANDC a lancé à la mi-février 2020, en collaboration avec l'IICA et l'ONUDI, un sondage sur les cadres et pratiques réglementaires existants ou planifiés d'utilisation des programmes volontaires d'assurance par des tiers dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments de consommation humaine et animale, inspiré des principes et directives du Codex. Un lien permettant d'accéder au sondage a été diffusé (en anglais, en français et en espagnol, sur le site SurveyMonkey) par le biais des listes de distribution du Comité SPS et du Secrétariat du Codex. L'analyse narrative préparée par le FANDC et l'ONUDI examine les réponses au sondage et donne un aperçu initial des moyens que certains organismes de réglementation utilisent ou songent à utiliser pour analyser les données fiables issues des programmes volontaires d'assurance par des tiers<sup>30</sup>. Un rapport plus détaillé partage les conclusions du sondage FANDC/ONUDI/IICA<sup>31</sup>.

4.1.2. En mars 2020, le groupe de travail du FANDC a approuvé deux projets régionaux de mise à l'essai de l'approche des programmes volontaires d'assurance par des tiers en Afrique de l'Ouest<sup>32</sup> (mis en œuvre par l'ONUDI) et en Amérique centrale (mis en œuvre par l'IICA)<sup>33</sup>. Un troisième essai pilote devrait être réalisé dans la région de l'Afrique de l'Est<sup>34</sup>. L'ONUDI et l'IICA préparent une plateforme de partenariat pour les essais pilotes de programmes volontaires d'assurance par des tiers en vue de favoriser l'engagement multipartite et la mobilisation des ressources.

#### 4.2 Partenariats public/privé (PPP)

4.2.1. S'appuyant sur les travaux réalisés antérieurement par le FANDC sur les PPP, le Secrétariat a poursuivi son travail de recensement, de collecte et de compilation de nouveaux exemples de PPP dans le domaine du renforcement des capacités SPS (sécurité sanitaire des aliments, santé animale et/ou végétale) afin de favoriser une plus grande sécurité sanitaire du commerce. Pour promouvoir la collecte de nouveaux exemples de PPP, le Secrétariat a lancé un appel à contributions pour des études de cas en anglais, en français et en espagnol<sup>35</sup>. Le Secrétariat encourage les délégués du Comité du Codex (y compris ceux du CCFICS) à partager des exemples de PPP et à diffuser ce sondage dans leurs réseaux respectifs.

4.2.2. Dans le cadre de son chantier d'acquisition de connaissances, le FANDC a mis sur pied des groupes virtuels de praticiens pour promouvoir le partage des connaissances, de l'expérience et de l'apprentissage parmi les membres du groupe de travail du FANDC et d'autres organisations sur les enjeux transversaux liés au renforcement des capacités SPS. Pour en savoir plus sur ces groupes de praticiens des PPP, la certification électronique ou d'autres sujets pertinents, veuillez consulter le site Web du FANDC à l'adresse <https://www.standardsfacility.org/fr>.

---

<sup>30</sup> Voir : <https://stdf-vtpa-survey.wto.org/>

<sup>31</sup> Voir : [https://stdf-vtpa-survey.wto.org/static/media/STDF\\_IICA\\_UNIDO\\_vTPA\\_Survey\\_Report.fc5ab651.pdf](https://stdf-vtpa-survey.wto.org/static/media/STDF_IICA_UNIDO_vTPA_Survey_Report.fc5ab651.pdf)

<sup>32</sup> Voir : <https://www.standardsfacility.org/fr/PG-682>

<sup>33</sup> Voir : <https://www.standardsfacility.org/PG-665>

<sup>34</sup> Voir : <https://www.standardsfacility.org/fr/PPG-665>

<sup>35</sup> Voir : <https://www.standardsfacility.org/fr/partenariats-public-priv%C3%A9>